



RÉUNION

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 090-259000735-20260527-CS270526_OJ-AR



ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Rapporteur
CS 3.01	Appel nominal - Installation du Comité Syndical	Doyen d'âge
CS 3.02	Désignation du secrétaire de séance	Doyen d'âge
CS 3.03	Élection du Président	Doyen d'âge
CS 3.04	Détermination du nombre de vice-présidents-Composition du Bureau	Président(e) élu(e)
CS 3.05	Élection des vice-présidents	Président(e) élu(e)
CS 3.06	Délégation du Comité Syndical au Président	Président(e) élu(e)
CS 3.07	Délégation du Comité Syndical au Bureau	Président(e) élu(e)
CS 3.08	Indemnités de fonction du président et des vice-présidents	Président(e) élu(e)
	Questions diverses	

Date de mise en ligne : 1er juin 2026



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.01
Appel nominal
Installation du Comité Syndical

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Doyen d'âge

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Doyen d'âge.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Robert CREEL, Jean-Guillaume MAURICE, Baptiste GUARDIA, Roger LAUQUIN, Alain BURGER, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé UHLEN, Éric BOILLETOT, Thierry SEGUIN. - **CCST** : M. Pierre VALLAT, Mme Céline HAMADI, M. Jonathan CERAUDO.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : MM. Thierry BESANÇON, Roland JACQUEMIN, Alexandre MANÇANET. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : M. Fabrice PETITJEAN.

Nombre de délégués en exercice : 18.
Nombre de présents : 17.
Procuration (1) : Monsieur FLUHR à Monsieur UHLEN.
Nombre de votants : 18.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Miltiade CONSTANTAKATOS, Michel ZUMKELLER. - **SMICTOM** : M. Hubert FLUHR. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : M. Stéphane GUYOD. - **SMICTOM** : M. Jean-Denis HASSENBOEHLER. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Jean-Marie HERZOG, Nicolas JARDOT, Pierre FIETIER, Christian BIRRER. - **SMICTOM** : MM. Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Jean-Julien WEISS, Vincent THOUVENOT, Gérard TRAVERS. - **CCST** : MM. Hamid HAMLIL, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.01

Appel nominal – Installation du Comité Syndical

RAPPORT

Présenté par Monsieur le Doyen d'Age

À la suite du renouvellement général des assemblées municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, les délégués appelés à siéger au Comité Syndical ont été désignés par les assemblées délibérantes des membres du SERTRID.

Il est rappelé que les statuts du SERTRID fixent comme suit, en leur article 8, la composition du Comité Syndical :

Grand Belfort Communauté d'Agglomération : 9 titulaires / 9 suppléants

SMICTOM de la zone sous-vosgienne : 6 titulaires / 6 suppléants

Communauté de Communes du Sud-Territoire : 3 titulaires / 3 suppléants

Il est procédé à l'appel nominatif des délégués, ainsi installés, et à la vérification du quorum.

Les trois entités membres du SERTRID sont représentées au sein du Comité Syndical conformément aux statuts, comme suit :

Grand Belfort Communauté d'Agglomération Délibération du 14 avril 2026	
Titulaires	Suppléants
Robert CREEL	Philippe CHALLANT
Jean-Guillaume MAURICE	Stéphane GUYOD
Damien MESLOT	Thierry BESANÇON
Baptiste GUARDIA	Jean-Marie HERZOG
Roger LAUQUIN	Nicolas JARDOT
Alain BURGER	Pierre FIETIER
Miltiade CONSTANTAKATOS	Roland JACQUEMIN
Thierry PATTE	Christian BIRRER
Michel ZUMKELLER	Alexandre MANÇANET

SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne Délibération du 12 mai 2026	
Titulaires	Suppléants
Patrick MIESCH	Jacky CHIPAUX
Jean-Luc ANDERHUEBER	Jean-Marie HUGARD
Hubert FLUHR	Jean-Denis HASSENBOEHLER
Hervé UHLEN	Jean-Julien WEISS
Éric BOILLETOT	Vincent THOUVENOT
Thierry SEGUIN	Gérard TRAVERS

Communauté de Communes du Sud-Territoire Délibération du 16 avril 2026	
Titulaires	Suppléants
Pierre VALLAT	Hamid HAMLIL
Céline HAMADI	Christian RAYOT
Jonathan CERAUDO	Fabrice PETITJEAN

Le Comité Syndical peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 27 mai 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et publiée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 29 mai 2026

Le Président



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.02
Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Doyen d'âge

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Doyen d'âge.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Robert CREEL, Jean-Guillaume MAURICE, Baptiste GUARDIA, Roger LAUQUIN, Alain BURGER, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé UHLEN, Éric BOILLETOT, Thierry SEGUIN. - **CCST** : M. Pierre VALLAT, Mme Céline HAMADI, M. Jonathan CERAUDO.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : MM. Thierry BESANÇON, Roland JACQUEMIN, Alexandre MANÇANET. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : M. Fabrice PETITJEAN.

Nombre de délégués en exercice : 18.

Nombre de présents : 17.

Procuration (1) : Monsieur FLUHR à Monsieur UHLEN.

Nombre de votants : 18.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Miltiade CONSTANTAKATOS, Michel ZUMKELLER. - **SMICTOM** : M. Hubert FLUHR. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : M. Stéphane GUYOD. - **SMICTOM** : M. Jean-Denis HASSENBOEHLER. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Jean-Marie HERZOG, Nicolas JARDOT, Pierre FIETIER, Christian BIRRER. - **SMICTOM** : MM. Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Jean-Julien WEISS, Vincent THOUVENOT, Gérard TRAVERS. - **CCST** : MM. Hamid HAMLIL, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.02

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Doyen d'Age

Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre VALLAT est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 27 mai 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et publiée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 29 mai 2026

Le Président

Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.03
Élection du Président

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Doyen d'âge

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Doyen d'âge.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Robert CREEL, Jean-Guillaume MAURICE, Baptiste GUARDIA, Roger LAUQUIN, Alain BURGER, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé UHLEN, Éric BOILLETOT, Thierry SEGUIN. - **CCST** : M. Pierre VALLAT, Mme Céline HAMADI, M. Jonathan CERAUDO.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : MM. Thierry BESANÇON, Roland JACQUEMIN, Alexandre MANÇANET. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : M. Fabrice PETITJEAN.

Nombre de délégués en exercice : 18.

Nombre de présents : 17.

Procuration (1) : Monsieur FLUHR à Monsieur UHLEN.

Nombre de votants : 18.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Miltiade CONSTANTAKATOS, Michel ZUMKELLER. - **SMICTOM** : M. Hubert FLUHR. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : M. Stéphane GUYOD. - **SMICTOM** : M. Jean-Denis HASSENBOEHLER. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Jean-Marie HERZOG, Nicolas JARDOT, Pierre FIETIER, Christian BIRRER. - **SMICTOM** : MM. Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Jean-Julien WEISS, Vincent THOUVENOT, Gérard TRAVERS. - **CCST** : MM. Hamid HAMLIL, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.03

Élection du Président

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Doyen d'Age

Il est procédé sous la présidence de Monsieur le Doyen d'Age à l'élection du Président, dans les conditions fixées aux articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette élection se déroule au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité Syndical a désigné Monsieur Éric BOILLETOT et Monsieur Thierry PATTE en qualité de scrutateurs.

Monsieur Roger LAUQUIN a présenté sa candidature.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

ÉLECTION DU PRÉSIDENT 1 ^{er} TOUR DE SCRUTIN	
<u>Votants</u> : 18 <u>Blancs ou nuls</u> : 0 <u>Suffrages exprimés</u> : 18 <u>Majorité absolue</u> : 10	
RÉSULTATS	
CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
Monsieur Roger LAUQUIN	18 (Dix-Huit)

Monsieur Roger LAUQUIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Président du SERTRID et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 27 mai 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et publiée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 29 mai 2026**

Le Président



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.04 Détermination du nombre de vice-présidents Composition du Bureau

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Président.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Robert CREEL, Jean-Guillaume MAURICE, Baptiste GUARDIA, Roger LAUQUIN, Alain BURGER, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé UHLEN, Éric BOILLETOT, Thierry SEGUIN. - **CCST** : M. Pierre VALLAT, Mme Céline HAMADI, M. Jonathan CERAUDO.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : MM. Thierry BESANÇON, Roland JACQUEMIN, Alexandre MANÇANET. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : M. Fabrice PETITJEAN.

Nombre de délégués en exercice : 18.

Nombre de présents : 17.

Procuration (1) : Monsieur FLUHR à Monsieur UHLEN.

Nombre de votants : 18.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Miltiade CONSTANTAKATOS, Michel ZUMKELLER. - **SMICTOM** : M. Hubert FLUHR. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : M. Stéphane GUYOD. - **SMICTOM** : M. Jean-Denis HASSENBOEHLER. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Jean-Marie HERZOG, Nicolas JARDOT, Pierre FIETIER, Christian BIRRER. - **SMICTOM** : MM. Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Jean-Julien WEISS, Vincent THOUVENOT, Gérard TRAVERS. - **CCST** : MM. Hamid HAMLIL, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

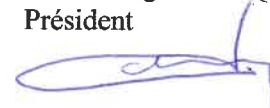
du 27 mai 2026

CS - 3.04

Détermination du nombre de vice-présidents Composition du Bureau

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président



L'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales soumet les syndicats mixtes fermés aux dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 de ce même code, l'assemblée délibérante détermine le nombre de vice-présidents, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Lorsque l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Le seuil de 20% correspond, pour le SERTRID, à un maximum de quatre vice-présidents.

Enfin, les statuts du SERTRID fixent comme suit, en leur article 9, la composition du Bureau :
« Le comité syndical élit parmi ses membres un bureau composé du président et de vice-présidents. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'assemblée délibérante dans les conditions et limites fixées par le CGCT ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE à 4 (quatre) le nombre de vice-présidents,**
- **ARRÊTE** en conséquence la composition du Bureau au Président et à 4 (quatre) vice-présidents.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 27 mai 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et publiée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourgne, le 29 mai 2026

Le Président,

Roger LAUQUIN





Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.05 Élection des vice-présidents

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Président.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Robert CREEL, Jean-Guillaume MAURICE, Baptiste GUARDIA, Roger LAUQUIN, Alain BURGER, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé UHLEN, Éric BOILLETOT, Thierry SEGUIN. - **CCST** : M. Pierre VALLAT, Mme Céline HAMADI, M. Jonathan CERAUDO.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : MM. Thierry BESANÇON, Roland JACQUEMIN, Alexandre MANÇANET. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : M. Fabrice PETITJEAN.

Nombre de délégués en exercice : 18.

Nombre de présents : 17.

Procuration (1) : Monsieur FLUHR à Monsieur UHLEN.

Nombre de votants : 18.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Miltiade CONSTANTAKATOS, Michel ZUMKELLER. - **SMICTOM** : M. Hubert FLUHR. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : M. Stéphane GUYOD. - **SMICTOM** : M. Jean-Denis HASSENBOEHLER. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Jean-Marie HERZOG, Nicolas JARDOT, Pierre FIETIER, Christian BIRRER. - **SMICTOM** : MM. Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Jean-Julien WEISS, Vincent THOUVENOT, Gérard TRAVERS. - **CCST** : MM. Hamid HAMLIL, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.05

Élection des vice-présidents

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Il est procédé à l'élection des vice-présidents, selon les modalités fixées par les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette élection se déroule au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les règles relatives à la parité ne s'appliquent pas.

Le nombre de vice-présidents a été fixé à 4 (quatre) par délibération CS 3.04 du 27 mai 2026.

Le Comité Syndical a désigné Monsieur Éric BOILLETOT et Monsieur Thierry PATTE en qualité de scrutateurs.

Monsieur Patrick MIESCH a présenté sa candidature à la première vice-présidence.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT 1 ^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Votants : 18	
Bulletins blancs : 1	
Suffrages exprimés : 17	
Majorité absolue : 9	
RÉSULTATS	
CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
Monsieur Patrick MIESCH	17 (Dix-Sept)

Monsieur Patrick MIESCH, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Premier Vice-Président du SERTRID et immédiatement installé dans ses fonctions.



Madame Céline HAMADI a présenté sa candidature à la deuxième vice-présidence.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT 1 ^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Votants : 18	
Bulletins blancs ou nuls : 0	
Suffrages exprimés : 18	
Majorité absolue : 10	
RÉSULTATS	
CANDIDATE	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
Madame Céline HAMADI	18 (Dix-Huit)

Madame Céline HAMADI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée Deuxième Vice-Présidente du SERTRID et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur Baptiste GUARDIA a présenté sa candidature à la troisième vice-présidence.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT 1 ^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Votants : 18	
Bulletins blancs ou nuls : 0	
Suffrages exprimés : 18	
Majorité absolue : 10	
RÉSULTATS	
CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
Monsieur Baptiste GUARDIA	18 (Dix-Huit)

Monsieur Baptiste GUARDIA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Troisième Vice-Président du SERTRID et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER a présenté sa candidature à la quatrième vice-présidence.

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT 1 ^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Votants : 18	
Bulletins blancs ou nuls : 1	
Suffrages exprimés : 17	
Majorité absolue : 9	
RÉSULTATS	
CANDIDAT	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER	17 (Dix-Sept)

Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé Quatrième Vice-Président du SERTRID et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 27 mai 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et publiée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 29 mai 2026**

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.06
Délégation du Comité Syndical
au Président

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Président.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Robert CREEL, Jean-Guillaume MAURICE, Baptiste GUARDIA, Roger LAUQUIN, Alain BURGER, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé UHLEN, Éric BOILLETOT, Thierry SEGUIN. - **CCST** : M. Pierre VALLAT, Mme Céline HAMADI, M. Jonathan CERAUDO.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : MM. Thierry BESANÇON, Roland JACQUEMIN, Alexandre MANÇANET. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : M. Fabrice PETITJEAN.

Nombre de délégués en exercice : 18.

Nombre de présents : 17.

Procuration (1) : Monsieur FLUHR à Monsieur UHLEN.

Nombre de votants : 18.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Miltiade CONSTANTAKATOS, Michel ZUMKELLER. - **SMICTOM** : M. Hubert FLUHR. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : M. Stéphane GUYOD. - **SMICTOM** : M. Jean-Denis HASSENBOEHLER. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Jean-Marie HERZOG, Nicolas JARDOT, Pierre FIETIER, Christian BIRRER. - **SMICTOM** : MM. Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Jean-Julien WEISS, Vincent THOUVENOT, Gérard TRAVERS. - **CCST** : MM. Hamid HAMLIL, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.06

**Délégation du Comité Syndical
au Président**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son appréciation, soit au Président à titre personnel, soit au Bureau collégialement, une partie de ses attributions à l'exception :

- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° de l'approbation du compte financier unique ;
- 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Les dispositions de cet article sont rendues applicables aux syndicats mixtes fermés par l'article L. 5711-1 du même code.

La délégation emporte compétence pour prendre les décisions et signer tous les actes à intervenir dans le champ d'application.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, la présente délégation pourra être exercée par un vice-président dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre des délégations de fonctions consenties par le président.

Enfin, lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des décisions prises au titre de la délégation accordée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE délégation au Président pour la durée du mandat, afin de :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée au sens du Code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, passés sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas limitativement prévus par le Code de la Commande Publique, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom du SERTRID les actions en justice ou défendre le SERTRID dans les actions intentées à son encontre, en demande, en défense ou en intervention, devant toutes juridictions administratives ou judiciaires, y compris civiles ou pénales, en référé, en première instance, en appel ou en cassation ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SERTRID, sans limite de montant ni de caractéristiques ;
- procéder à la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 3 millions d'euros, montant maximum autorisé par le Comité Syndical.

- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes décisions et à signer tous actes se rapportant au périmètre de la délégation ainsi définie,

- AUTORISE l'exercice de la délégation par les vice-présidents disposant d'une délégation de fonctions, dans les situations d'absence ou d'empêchement du président.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 27 mai 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et publiée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourogne, le 29 mai 2026

Le Président,



Roger LAQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.07
Délégation du Comité Syndical
au Bureau

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Président.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Robert CREEL, Jean-Guillaume MAURICE, Baptiste GUARDIA, Roger LAUQUIN, Alain BURGER, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé UHLEN, Éric BOILLETOT, Thierry SEGUIN. - **CCST** : M. Pierre VALLAT, Mme Céline HAMADI, M. Jonathan CERAUDO.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : MM. Thierry BESANÇON, Roland JACQUEMIN, Alexandre MANÇANET. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : M. Fabrice PETITJEAN.

Nombre de délégués en exercice : 18.

Nombre de présents : 17.

Procuration (1) : Monsieur FLUHR à Monsieur UHLEN.

Nombre de votants : 18.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Miltiade CONSTANTAKATOS, Michel ZUMKELLER. - **SMICTOM** : M. Hubert FLUHR. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : M. Stéphane GUYOD. - **SMICTOM** : M. Jean-Denis HASSENBOEHLER. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Jean-Marie HERZOG, Nicolas JARDOT, Pierre FIETIER, Christian BIRRER. - **SMICTOM** : MM. Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Jean-Julien WEISS, Vincent THOUVENOT, Gérard TRAVERS. - **CCST** : MM. Hamid HAMLIL, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.07

Délégation du Comité Syndical au Bureau

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son appréciation, soit au Président à titre personnel, soit au Bureau collégalement, une partie de ses attributions à l'exception :

- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° de l'approbation du compte financier unique ;
- 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sont applicables aux syndicats mixtes fermés en vertu de l'article L. 5711-1 du même code.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DONNE délégation au Bureau pour la durée du mandat, afin de :**

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée au sens du Code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- et d'autoriser, au nom du SERTRID, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celui-ci est membre.



Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 27 mai 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et publiée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 29 mai 2026**

Le Président



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Comité Syndical

du 27 mai 2026

CS - 3.08 Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

RAPPORT
Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-six à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, Président.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Robert CREEL, Jean-Guillaume MAURICE, Baptiste GUARDIA, Roger LAUQUIN, Alain BURGER, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé UHLEN, Éric BOILLETOT, Thierry SEGUIN. - **CCST** : M. Pierre VALLAT, Mme Céline HAMADI, M. Jonathan CERAUDO.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : MM. Thierry BESANÇON, Roland JACQUEMIN, Alexandre MANÇANET. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégué suppléant sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : M. Fabrice PETITJEAN.

Nombre de délégués en exercice : 18.

Nombre de présents : 17.

Procuration (1) : Monsieur FLUHR à Monsieur UHLEN.

Nombre de votants : 18.

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Miltiade CONSTANTAKATOS, Michel ZUMKELLER. - **SMICTOM** : M. Hubert FLUHR. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : M. Stéphane GUYOD. - **SMICTOM** : M. Jean-Denis HASSENBOEHLER. - **CCST** : /.

Étaient absents

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Jean-Marie HERZOG, Nicolas JARDOT, Pierre FIETIER, Christian BIRRER. - **SMICTOM** : MM. Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Jean-Julien WEISS, Vincent THOUVENOT, Gérard TRAVERS. - **CCST** : MM. Hamid HAMLIL, Christian RAYOT.



**Réunion du Comité Syndical
du 27 mai 2026**

CS - 3.08

**Indemnités de fonction du Président
et des Vice-Présidents**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Il est rappelé le cadre législatif et réglementaire qui encadre le versement d'indemnités de fonction aux présidents et vice-présidents des syndicats mixtes fermés, par référence aux articles L. 5711-1, L. 5211-12 et R. 5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi :

- les indemnités de fonction sont calculées par application, au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, d'un taux variant en fonction de la population du syndicat et fixé par décret en Conseil d'État ;
- le montant total des indemnités susceptibles d'être allouées doit respecter l'enveloppe indemnitaire globale, constituée de l'indemnité maximale du président et des indemnités maximales des vice-présidents, ces dernières étant calculées sur la base de quatre vice-présidences correspondant, pour le SERTRID, au nombre maximal autorisé par les dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT et déterminé suivant délibération CS 3.04 du 27 mai 2026 ;
- les indemnités des vice-présidents ne peuvent être versées que pour l'exercice effectif des fonctions, résultant d'une délégation de fonctions consentie par arrêté du président, sous réserve que cet arrêté soit exécutoire.

Sur les bases ainsi définies, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE aux taux maximum d'attribution les indemnités du président et des vice-présidents :**

	Taux d'attribution par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant indicatif mensuel brut au 27 mai 2026
Président	35.44%	1 456.77 €
Vice-Président	17.72%	728.38 €

L'enveloppe indemnitaire s'élève ainsi à 52 443.48 € bruts annuels : il s'agit là d'un montant indicatif calculé à partir de la valeur du point d'indice au 27 mai 2026.

Ces indemnités seront automatiquement indexées à la valeur du point d'indice.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Comité Syndical.

- **FIXE** la prise d'effet des indemnités de fonction à compter de la date à laquelle la présente délibération acquiert un caractère exécutoire, pour l'indemnité du président ; pour les vice-présidents, le versement des indemnités est en outre subordonné à l'entrée en vigueur d'un arrêté de délégation de fonctions lui-même exécutoire.
- **DÉCIDE** de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 27 mai 2026, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 29 mai 2026

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Annexe à la délibération CS 3.08 du 27 mai 2026

Tableau des indemnités de fonction des élus du SERTRID			
Fonction	Élu concerné	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant indicatif mensuel brut au 27 mai 2026
Président	Roger LAUQUIN	35.44%	1 456.77 €
1^{er} vice-président	Patrick MIESCH	17.72%	728.38 €
2^{ème} vice-présidente	Céline HAMADI	17.72%	728.38 €
3^{ème} vice-président	Baptiste GUARDIA	17.72%	728.38 €
4^{ème} vice-président	Jean-Luc ANDERHUEBER	17.72%	728.38 €



Le Président
Roger LAUQUIN